



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## contrats nouvelle embauche

Question au Gouvernement n° 2449

### Texte de la question

#### CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le Premier ministre, une fois n'est pas coutume : nous allons vous féliciter, car vous avez réussi, en vingt-quatre heures, à réaliser contre vous et votre gouvernement l'unité syndicale et celle du mouvement étudiant et lycéen ! (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Votre tentative de faire avaliser en force et dans la précipitation vos emplois jetables pour les jeunes est un échec. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Pour en arriver à de tels procédés, qui bafouent le dialogue social et la représentation nationale, en refusant ce matin tout examen sérieux en commission, faut-il que vous soyez rendu fébrile par quatre années d'échec de votre majorité en matière d'emploi et de justice sociale !

M. Maxime Gremetz. Ils ont peur !

M. Jean-Claude Sandrier. Vous avez créé le contrat nouvelle embauche pour remplacer les chômeurs pauvres par des travailleurs pauvres et vous voulez aujourd'hui l'étendre aux jeunes avec le CPE : c'est la fuite en avant dans la casse du droit social. C'est un recul social de plus d'un siècle, au moment où, en raison du " *papy boom* ", 600 000 emplois vont se libérer chaque année pendant cinq ans.

Votre souci n'est donc pas de créer des emplois dignes de ce nom, mais d'offrir de l'argent public pour octroyer au MEDEF une main-d'oeuvre sous-payée, sans droits, jetable à tout moment et sans motif. (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous ne favorisez pas l'emploi : vous le précarisez et le dévalorisez. Votre obsession de la baisse du coût du travail n'a aucune justification, car c'est la rémunération des actionnaires qui coûte cher à la société et ce sont, en Europe, les pays qui ont les coûts salariaux les plus élevés qui gagnent aujourd'hui des parts de marché. Les milliards d'euros de cadeaux fiscaux, d'allègements divers et de profits non réinvestis doivent servir à mettre en place ce que le groupe communiste propose : un système de sécurité emploi-formation tout au long de la vie professionnelle.

Monsieur le Premier ministre, retirez votre projet rétrograde de l'ordre du jour de notre assemblée et rétablissez l'examen du projet de loi sur la recherche, car les chercheurs non plus n'ont pas mérité un tel traitement.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur Sandrier, aujourd'hui, la situation, c'est l'emploi jetable : un taux de chômage des jeunes plus de deux fois supérieur, depuis vingt-cinq ans, à la moyenne du taux de chômage national.

M. Bernard Roman. Pas depuis vingt-cinq ans !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Soixante-dix pour cent des jeunes entrent dans l'emploi par la voie du CDD ou de l'intérim. Ces CDD sont pour moitié de moins d'un mois et la durée moyenne de l'intérim est de quinze jours. Du fait de cette galère, moins de 42 % des jeunes ont accès au régime d'assurance chômage. Pas d'accès au logement, pas d'accès au crédit consommation. ("*Eh oui !*" *sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Le vrai péril serait aujourd'hui de rester

dans la situation que nous connaissons depuis vingt-cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean Glavany. Pas depuis vingt-cinq ans : depuis quatre ans !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il y a quatre ans que vous êtes là !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Voulez-vous que je vous rappelle quelle était la situation il y a quatre ans ? Le taux de chômage des jeunes représentait 2,2 fois le taux de chômage moyen ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Que proposons-nous aujourd'hui ? D'abord, d'encadrer les stages, en les indemnisant - ce que vous n'avez jamais fait - à partir du troisième mois. En deuxième lieu, de valoriser l'alternance, car c'est la véritable manière de sécuriser le parcours professionnel (" *Très bien !* " *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), en fixant pour objectif aux grandes entreprises d'employer 1 %, puis 2 % et 3 % de jeunes en alternance dans les trois ans qui viennent.

M. Yves Fromion. Qu'a fait la gauche ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin, un vrai CDI, avec l'intégration dans le parcours d'entrée dans l'emploi des contrats à durée déterminée, des stages, de la formation en alternance, l'accès systématique à la garantie du logement, un droit à la formation dès le premier mois et un accès à une allocation spécifique de cessation de contrat à partir du quatrième mois : voilà la réalité. Voilà pourquoi une majorité des jeunes comprennent que nous voulons valoriser et favoriser leur accès à l'emploi. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Sandrier](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2449

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2006